CR CSA-SD 6 FÉVRIER 2026

Présent.es :
Grégory PREMON (Directeur académique) Yohann PRUNIER (SG-DASEN)
Hafida RACHIDI (Cheffe de la DESCOM) Tristan LEGRAND (Chef de service carte scolaire)
Organisations syndicales : CGT, FSU, FO, UNSA

Lectures des déclarations liminaires et réponses du DASEN

Handicap :
Les services disent continuer à travailler sur le sujet. En septembre, il y a eu la création de 106 ETP d'AESH qui ont permis de créer plus de 200 postes (300 avec le turn over). Au vu du recrutement, il y a eu 10 ETP supplémentaires en décembre. Nous dénonçons ce manque de moyens : c'est plus de 3 000 AESH qu'il faudrait sur le département.
Un groupe de travail PAS aura lieu à la rentrée des vacances de février pour une mise en place à partir de septembre 2026. Alors que nous dénoncions déjà les PIAL, les PAS sont un pas de plus vers une perte des moyens liés à l'inclusion scolaire. De plus, les PAS nécessiteront 25 enseignant·es référent·es venant essentiellement du premier degré. Or cette année il y a déjà un grand manque de PE. On ne compte plus les jours non remplacés ; et pour la rentrée prochaine, il est prévu une fermeture de 41 postes.
Des ULIS seront ouvertes dont 3 pour le 2nd degré.

Éducation prioritaire :
M. le DASEN rappelle que la carte est bien gelée (pas d'entrée mais pas de sortie non plus).
Il n'y a aucune modification des moyens accordés jusqu'aux prochaines élections présidentielles.
Concernant les trois collèges convoqués par l'Inspection générale, M. le DASEN indique qu'ils ne sont pas décisionnaires, ils font des dizaines d'enquêtes avec rapport à la clé, mais ce sont les politiques qui sont décisionnaires. Personne ne pouvant savoir qui sera au pouvoir en 2027, il dit qu'on ne peut donc pas savoir ce qui sera décidé au niveau de la carte de l'éducation prioritaire.
M. le DASEN répète que les mouvements sociaux en cours ne sont pas du tout d'actualité, aucune décision ne sera prise avant les élections présidentielles.

« Collèges en progrès » ou « collèges 15% » ou « 800 collèges » :
M. le DASEN indique que l'objectif est un accompagnement en termes de pédagogie.
Au niveau national, le choix a été fait sur les établissements où plus du tiers des élèves ont eu moins de 8 en maths et en français au DNB.
Dans le 94, il y a eu des ajustements car certains dans la liste étaient déjà intégrés dans un dispositif d'accompagnement et ont donc été sortis. D'autres y sont entrés. En résumé, le choix fait est flou.
L'objectif affiché : réflexion pédagogique, formation choisies par les équipes.
Ces établissements ne subiront aucune baisse de leur DHG pour la rentrée prochaine, mais n'auront aucun moyen supplémentaire spécifique.
Nous rappelons que pour la CGT Educ'Action94 défendque ce type de dispositif n'est qu'un moyen de cacher le manque de moyens en remettant la faute sur les équipes pédagogiques. La CGT Educ'Action94 soutiendra toutes les équipes qui ne s'y associeront pas.

Calcul de la dotation :

25H en 6ème ou 26H en 5ème- 4ème – 3ème
+ 3h de marge
+ marge d'accompagnement
+ heures statutaire (UNSS, Labo…)

2h sont octroyées lors de l'ouverture d'une section sportive, les années suivantes ces heures sont prises sur la marge.

La marge d'accompagnement est calculée **en fonction de l'IPS** et **pondérée en fonction de la taille du collège** (- 400 élèves ; entre 400 et 600 élèves ; plus de 600 élèves). Cette marge d'accompagnement pouvait retirer beaucoup d'heures à un collège. Les services ont donc décidé d'amortir cette baisse :

- en n'apportant aucune modification négative aux collèges ayant un IPS inférieur à 95 ;
- en ne supprimant qu'un maximum de 3h aux collèges ayant un IPS compris entre 95 et 105 ;
- en supprimant au plus 4h aux établissements ayant un IPS supérieur à 105.

Un document nous a été fourni lors de la discussion, détaillant établissement par établissement la marge d'accompagnement calculée, l'amortissement, et le différentiel d'heures octroyées pour la rentrée prochaine. Nous avons exprimé le fait qu'il était regrettable que ce document ne nous ait pas été fourni en amont.
Quels que soient les calculs, même avec une volonté affichée d'équité, les moyens étant insuffisants on ne peut se satisfaire du nombre d'heures insuffisant octroyé aux collèges.
Le collège non REP

M. le DASEN dit que les services ont pris en compte les effectifs des ULIS et des UPE2A. Nous sommes en désaccord : à Ormesson il y a 122 élèves en 4ème (dont les élèves en inclusion) pour 4 classes (soit 31 élèves dans certaines classes en inclusion).

TRM :

Le TRM doit être remonté par les chef.fes d'établissement le 16 février.
Au niveau du département 10,8% des heures données sont des HSA à ce stade de l'année. Mais les collèges sont loin de consommer toutes les HSA. Cette année le taux réel est 5,6%. La dotation des HSA est juste une règle de gestion. On ne peut donc nous en imposer plus de 2 et essayer d'en avoir le moins possible dans nos établissements. Aucune pression de leur coté n'est mise pour forcer les HSA. Pour rappel, pour la CGT éducation on refuse les HSA, ce sont des créations de postes de l'on revendique.
Les services indiquent que si, sur un établissement, il y a un besoin de 36h, ils préfèrent deux fois 18h et non un enseignant.es à 22h et un BMP de 14h. Les BMP demandés sont des multiples de 3, assez élevés. Les petits BMP dégradent les conditions de travail des collègues. Autre exemple, s'il y a un besoin de 19h il doit être demandé un BMP de 18h et non un BMP de 15 avec 4 HSA.

AED/AESH et CDI :

Un non-renouvellement d'un AED à sa sixième année lors de son passage en CDI « doit être très très motivé, ça ne peut pas être juste non ». Lors du passage en CDI, la gestion passe de l'établissement aux services départementaux. En cas de refus, il faut faire un recours auprès de M. le Recteur.

Le passage en CDI des AESH est automatique au bout de trois ans. Dans de rares cas, l'AESH reçoit une convocation sur sa boîte mail académique pour un entretien à la DSDEN pour non renouvellement.

Nous rappelons que la CGT Educ'Action revendique un statut de fonctionnaire d'État de catégorie B pour les AED et les AESH.

Autre :

Au vu des difficultés, au niveau du budget national, M. le DASEN indique n'avoir aucune nouvelle pour « Devoirs faits », « Pass culture », et pas encore d'enveloppe pour le « Pacte ».

Une UPE2A sera aussi ouverte dans le 2nd degré.

Lors de la FS départementale, il a été rappelé que les heures non-assurées en raison de l'épisode neigeux n'avaient pas à être rattrapées.

Vote pour avis : CONTRE à l'unanimité des organisations syndicales.

Vœu intersyndical : POUR à l'unanimité

Le CSASD reprend à son compte le voeu voté lors du CSA académique :

Le csasd condamne les suppressions de 3256 postes d enseignants annoncées par le ministère. Il exige l annulation de toutes ces suppressions, l annulation en particulier des suppressions de postes dans le 1er degré dans l academie de Créteil, et une dotation en moyens permettant de répondre à toutes les revendications de toutes les categories de personnels, avec la création de tous les postes nécessaires d'enseignants, de vie scolaire, d' aesh, d' administratifs etc. pour répondre aux besoins.

Il considère comme légitimes toutes les initiatives qui seront prises sur le terrain de la mobilisation, de la grève, pour gagner sur ces revendications